



LE LIEN DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Bulletin de liaison de l'Association nationale des Saint-Laurent de France

N° 52 - mai 2016

www.saintlaurent.info



Les membres du conseil d'administration et l'équipe de l'association locale © Photo Yvan Marcou

Sommaire :

**Réunion du conseil d'administration
des 1 et 2 avril 2016
à Saint-Laurent-de-Vaux**

**Délégation Générale
Tél. : 0467 440376
saintlaurent.info@orange.fr**

Le mot de la présidente



Chers amis des Saint-Laurent de France,

Nous nous sommes quittés à Saint-Laurent-de-Cerdans en se disant à l'année prochaine à Saint-Laurent-de-Chamousset. Voilà que cette échéance arrive à grands pas puisque nous nous trouvons à moins de 60 jours de ce 26e rassemblement, 20 ans après celui que nous avons vécu en ces mêmes lieux.

Nous avons pour beaucoup en mémoire ces moments merveilleux passés en 1996 et pour d'autres ce sera un déplacement initiatique que les préparatifs connus à ce jour ne vous laisseront pas indifférents.

En effet, à l'occasion du dernier conseil d'administration qui s'est tenu à Saint-Laurent-de-Vaux les 1 et 2 avril dernier, l'équipe d'organisation Saint-Laurent 2016 nous a assuré que tous les clignotants étaient au vert. Le bulletin de liaison N° 2 du mois de mai 2016, qui est diffusé par l'intermédiaire de notre site Internet, vous convaincra de la réalité de cette annonce.

Dans ce contexte, nous vous attendons tous le 8 juillet prochain pour ces retrouvailles en remerciant par avance le comité d'organisation et les bénévoles, qui tous mobilisés, s'investissent pour que la fête soit belle.

Nous remercions tout particulièrement Raymond Mazurat, ancien maire de Saint-Laurent-de-Vaux, maire délégué de la commune de Vaugneray et toute son équipe pour le remarquable accueil qu'ils ont réservé aux membres du conseil d'administration en leur permettant de travailler dans des conditions optimales. Le compte rendu ci-joint fait le point sur les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour.

En vous disant à bientôt, je vous renouvelle mes amicales salutations et l'entier dévouement des membres du conseil d'administration pour que vivent les Saint-Laurent de France.

Amicalement.

Marie-France Corvest

Présidente de l'association nationale des Saint-Laurent de France



Raymond Mazurat et son équipe qui accueille ses invités au moment du dîner

Saint-Laurent-de-Vaux (69670)

Un peu de géographie et d'histoire.

Distante de 23 km du centre de Lyon coté ouest, la commune est située dans le département du Rhône en région Auvergne-Rhône-Alpes au cœur des Monts du Lyonnais. Elle couvre 264 hectares pour 275 habitants appelés les saint-laurentins et saint-laurentines. Avant 1980 ils étaient moins de 100. Son altitude est comprise entre 330 m et 670 m.

L'église actuelle date 1885, l'ancienne était du XI^e siècle était petite et en mauvais état.



Au cours de la Révolution française, la commune porte provisoirement le nom de Vaux-la-Gard.

Lors des élections municipales de mars 2014, aucun candidat ne se présente au premier tour. Le maire, Raymond Mazurat et les autres élus sortants sont réélus au second tour à titre transitoire, dans le but de fusionner avec la commune voisine de Vaugneray, distante de 4 km avec 500 habitants. Un arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 prononce alors la création de la commune nouvelle de Vaugneray le 1er janvier 2014 dont Saint-Laurent-de-Vaux constitue depuis une commune déléguée avec un maire délégué. Il avait été pris l'habitude de travailler ensemble depuis de nombreuses années au niveau associatif et plusieurs projets de regroupement avaient déjà été avancés en 1841 et 1971, mais aucun n'avait alors abouti.

Elle fait partie de la Communauté de communes « des Vallons du Lyonnais ». Les villes voisines sont Vaugneray, Thurins, Yzeron, Messimy, Rontalon.

La commune a une école avec 31 élèves, elle date de 1865, à l'époque elle servait aussi de mairie.

L'ancienne cure construite en 1902 est devenue mairie en 1982 et agrandie en 2003.

Il reste un GAEC laitier avec une agricultrice qui élève des chèvres et qui fabrique son fromage pour le vendre en direct.

Au départ de Saint-Laurent-de-Vaux de très agréables chemins de randonnées vous mèneront sur des sentiers essentiellement en forêt. Si le temps est bien dégagé, la vue depuis le plateau du Plat Saint Romain vous offrira un superbe panorama sur la chaîne des Alpes ou une vue magnifique sur les monts d'Or, Lyon et la vallée du Rhône.

Des gîtes ou maisons d'hôtes sont en mesure de vous réserver le meilleur accueil.

À proximité, dans la commune de Brindas (69126) se trouve le musée théâtre Guignol qui a la particularité d'être à la fois un espace d'exposition et de représentation théâtrale. Les collections, riches de 200 marionnettes, costumes et accessoires, ont été léguées par Jean-Guy Mourguet, dernier descendant marionnettiste du créateur de Guignol, vers 1808, Laurent Mourguet. On y découvre l'histoire de la création du personnage, mais aussi les différentes étapes de fabrication d'une marionnette.

Guignol fait partie de la famille des *burattini* : c'est une marionnette à gaine. Entendez par là, que son maître manipule, invisible, la poupée par en dessous. Pendant toute la durée du spectacle, il se tient, bras en l'air après avoir glissé son index dans la tête creuse du pantin, le pouce dans un bras et les trois derniers doigts dans l'autre bras. Sans jambes, la poupée devient alors comme un prolongement de son corps : il lui communique joie, tristesse, colère, angoisse.



C'est au XVII^e siècle que naît dans la rue, sur la place publique, le théâtre de *burattini*, avec les personnages de la commedia dell'arte. Prompt à disparaître dans une poche, si la maréchaussée pointe son nez, la marionnette s'autorisait des libertés que l'acteur s'interdisait. Irrespectueuse des institutions en place et parlant un langage peu châtié, toujours prête à transfigurer un bandit en héros comme de présenter des exemples de justice élémentaire elle intégrait au fantastique des éléments de l'actualité.

Cet esprit satirique trouve encore et depuis 1990 dans une version latex « Les guignols de l'info » puis « Les guignols » qui amuse près de trois millions de téléspectateurs chaque soir, du lundi au vendredi sur Canal Plus.

Conseil d'administration des 1 et 2 avril 2016 à Saint-Laurent-de-Vaux

Ordre du jour :

- 1 – Point sur le prochain rassemblement ;
- 2 – Point sur les communes du réseau des Saint-Laurent de France qui fusionnent avec une autre commune ;
- 3 – Point sur les finances ;
- 4 – Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2016 ;
- 5 – Point sur Internet et FaceBook ;
- 6 – Point sur les panneaux d'entrées de villes ;
- 7 – Calendrier des prochaines manifestations.

Étaient présents : Bernard Augagneur, Marie-France Corvest, Ginette Decultieux, Jocelyne Derigny, Franck Esnouf, Yvan Marcou, Louis Nomdedeu, Jean-Pierre Lapeyre, Chantal Rubin, le comité Saint-Laurent 2016.

Étaient absents excusés : Géraldine Bricchi, David Garaté, Laurent Garaté, Josette Lo A tjon, Danielle Pineau, Pierre Reynaud.

1 – Point sur le prochain rassemblement :

Au moment de la rédaction sont enregistrés 916 participants hors « Chamousset » représentant 33 délégations.

Le bulletin de liaison n° 2 (PDF) permettant d'apporter les derniers détails pratiques est diffusé sur le site Internet depuis le 11 mai 2016.



2 – Point sur les communes du réseau des Saint-Laurent de France qui fusionnent avec une autre commune :

Le seul cas actuel qui se présente est celui de Saint-Laurent-de-Vaux, comme précisé en préambule. Cette situation ne nécessite pas pour le moment de modifications de nos statuts, car la commune « centre » qui a pris en compte cette situation, participe au règlement des cotisations.

3 – Point sur les finances :

Tous les membres du réseau sont à jour de cotisation pour l'année 2015.

Le bilan 2015 qui sera présenté à la prochaine assemblée générale, fait ressortir un léger déficit qui est déjà résorbé en début d'année 2016.

4 – Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2016 :

La réunion du conseil d'administration qui se tenait initialement le vendredi qui précède les rassemblements, sera désormais appelée « réunion d'organisation ».

Dans ce cadre, est maintenue la réunion du conseil d'administration d'automne qui se tient régulièrement dans la commune organisatrice du rassemblement l'année qui précède le rassemblement, ainsi que la réunion du conseil d'administration du printemps qui se tient dans une commune du réseau pour préparer l'assemblée générale du rassemblement de l'année en cours.

L'ordre du jour qui sera transmis avec la convocation à l'assemblée générale extraordinaire avant le 10 juin 2016 proposera la modification de nos statuts :

- **article 11** en modifiant la phrase : *Le conseil d'administration se réunit une fois tous les 6 mois, sur convocation du Président ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.*

Par la phrase : *Le conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an, sur convocation du Président ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.*

- **article 12** en modifiant les deux phrases suivantes :
L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année....

Par le texte suivant : *L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année et peut délibérer normalement en présence des membres adhérents à jour de cotisation. Un membre absent peut se faire représenter en donnant son pouvoir à un membre présent, qui ne peut détenir plus d'un pouvoir en plus du sien.*

Dans ce cadre et au préalable, il sera demandé à l'assemblée de faire adopter les résolutions suivantes :

- Ne pas autoriser d'interventions particulières.
- Les réponses seront apportées aux questions présentées par un représentant officiel et unique de sa délégation ou par un intervenant mandaté par une délégation, munis d'un pouvoir attribué dans les délais.

Ne pourront participer aux votes que les représentants des délégations munis d'un ou deux pouvoirs maximum, matérialisés par un panonceau remis sur signature, en début de séance, au moment de l'émargement de la feuille de présence.

- **article 9** en modifiant la phrase.... *Les membres sortants sont rééligibles, mais ne peuvent pas se représenter plus de trois fois consécutives, soit un mandat de neuf années maximum.*

Par la phrase :...*Les membres sortants sont rééligibles, mais ne peuvent pas se présenter plus de trois fois consécutives, soit un mandat de neuf années maximum.*

Le renouvellement du tiers sortant concerne les membres suivants du conseil d'administration qui sont rééligibles : **Bernard Augagneur, Jocelyne Dersigny, Danielle Pineau, Chantal Rubin.**

Toutes les candidatures devront parvenir par écrit à la délégation générale avant le 25 juin 2016.

Les questions concernant les commissions tourisme - économie et jeunesse-vie associative devront parvenir à la délégation générale avant le 25 juin 2016.

Un projet de création d'un guide touristique dématérialisé à paraître sur notre site Internet sera proposé. Cet outil, tourné vers les camping-caristes, sera édité en fonction des retours de la fiche jointe en annexe. Ce document permettra aussi la réactualisation de des rubriques TOURISME.

Il est demandé de faire parvenir à la délégation générale la mise à jour des membres de vos associations : Présidents - Tél. - adresses mail.

5 – Point sur Internet et Facebook ;

Au moment de la rédaction les statistiques sont les suivantes :

- Total visites en 2015 = 57 818 = 4 819/mois ;
- Total visites au 12 mai 2016 = 16 345 = 4 086/mois.
- Total pages lues en 2015 = 230 222 = 19 186/mois ;
- Total pages lues au 12 mai 2016 = 63 476 = 15 869/mois.

FaceBook = 314 membres.

6 – Point sur les panneaux d'entrées de villes :

Saint-Laurent-d'Arce s'est équipé dernièrement. Les commandes sont adressées à Bernard Augagneur - bmtaugagneur@yahoo.fr

7 – Calendrier des prochaines manifestations :

2017: 21 au 23 juillet - Saint-Laurent-du-Maroni ;
Il est attendu une présentation complète de ce rassemblement avec une approche précise du coût.
2018: 17 au 19 août - Saint-Laurent-en-Gâtines ;
2019: Saint-Laurent-Blangy ;

Le lieu des rassemblements suivants sera soumis à analyse à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Le prochain conseil d'administration devrait se tenir à Saint-Laurent-du-Var fin octobre.



Le conseil d'administration en réunion de travail.